



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Surveillance des prix SPR

TRAITÉ EN SÉANCE
DU 11.04.2023

CH-3003 Berne

SPR;

POST CH AG

Commune de Cudrefin
Monsieur R. Emmenegger
Grand Rue'2
1588 Cudrefin

<commune@ cudrefin.ch>

Numéro du dossier : PUE-531-182

Votre référence :

Berne, le 29 mars 2023

Demande de détermination relative à l'application du tarif en matière de stationnement

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre message du 28 mars 2023 et le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits sur la voie publique pour analyse et préavis. Nous en avons pris connaissance et pouvons formuler de manière générale les remarques suivantes : Nous avons fait auparavant un relevé des taxes de stationnement (macarons) dans toutes les capitales cantonales de Suisse. Il avait montré une grande dispersion du niveau des taxes. **Les coûts annuels pour le stationnement illimité dans une zone de stationnement variaient, pour les habitants, les artisans et les commerçants entre CHF 0.- et CHF 600.-. La moyenne des prix des cartes de stationnement annuelles se situait à l'époque à CHF 335.- pour les habitants, à CHF 349.- pour les commerçants et à CHF 386.- pour les artisans. Une nouvelle enquête a révélé une moyenne non pondérée d'environ 400 francs par an pour les cartes de stationnement destinées aux résidents. Le Surveillant des prix conseille de ne pas dépasser ces seuils. Les tarifs pour les autorisations de stationnement que vous prévoyez ne nous semblent donc pas abusifs au sens de la loi fédérale concernant la surveillance des prix (LSPr ; RS 942.20).** En outre, nous vous recommandons de renoncer à la perception de la taxe unique de CHF 50.00 par autorisation numérique (pour couvrir les frais d'inscription), car nous partons du principe que la plupart des villes ne perçoivent pas de tels frais.

De plus, nous pouvons vous informer que le Surveillant des prix a récemment relevé les taxes pour les places de stationnement dans les rues de toutes les villes suisses de plus de 20 000 habitants: D'une part pour les horodateurs (zone blanche), d'autre part pour les cartes de stationnement pour visiteurs (zone bleue) ; voir la newsletter du Surveillant des prix 3/22 en annexe. Le Surveillant des prix est d'avis que les taxes et les recettes devraient être proportionnelles à la surface de l'espace public qui est en quelque sorte louée pour le stationnement et à la durée de cette "location". Enfin, les villes rendent ainsi service aux entreprises locales. En outre, on peut supposer qu'à moyen terme, la

Surveillance des prix SPR
Manuela Leuenberger-Mühlemann
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
Tél. +41 58 462 21 01
manuela.leuenberger@pue.admin.ch
<https://www.preisueberwacher.admin.ch/>



PUE-D-B9B03401/4

problématique de la pollution de l'air, du CO2 et du bruit ne jouera plus un rôle important, étant donné que le passage à la mobilité électrique se fait à pas de géant. La plupart des communes semblent s'orienter vers cette attitude et restent en dessous des seuils suivants avec leurs taxes:

- **Places de stationnement sur rue avec horodateurs (zone blanche) : 1,50 franc pour 1 heure, 3 francs pour 2 heures, 6 francs pour 4 heures, 15 francs pour 12 heures, 30 francs pour 24 heures.**
- **Cartes de stationnement pour visiteurs valables 24 heures (zone bleue) : 10 francs**

Le Surveillant des prix conseille de ne pas dépasser ces seuils. Le tarif que vous prévoyez pour le stationnement payant par horodateur (CHF 1.00/h) ne nous semble donc pas abusif au sens de la loi fédérale concernant la surveillance des prix (LSPr ; RS 942.20).

Pour la bonne forme, nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article 14 LSPr, de prendre sa décision en connaissance de la présente recommandation et de motiver une éventuelle décision divergente. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir la décision de votre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées



Meierhans Stefan X9IB3X
03.04.2023

Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Stefan Meierhans
Surveillant des prix

Annexe :
– Newsletter 3/22